

La nécessité portant souvent les pauvres à retirer chez eux des filles de mauvaise vie, on s'appliquera exactement à les bannir si on en trouve dans les vizites, prenant pour cela des mesures avec M. le Curé et MM. ses Vicaires.

Enfin on portera les pauvres par toute sorte de voye à faire leur devoir de chrestien, les exhortant à la pacience, à la frequentation des sacremens, à assister les dimanches et les festes aux offices de la parroisse ou à faire exactement la prière en commun matin et soir, pour cela on leurs distribuera des cartons sur lesquelles seront colés des prières imprimées.

On ne payera aucun louage, on ne donnera rien par forme de pension et on ne distribuera point d'argent manuellement dans les vizites, mais on priera ceux qui le voudroient faire de remettre leurs aumosnes entre les mains du trésorier.

La compagnie ne pouvant subsister que par la grace du St Esprist qui la formée, on célébrera une messe en son honneur tous les premiers mardy de chaque mois dans la chapelle de la parroisse qui luy est dédiée près le pont du Rhosne : les eclesiastiques la diront chacun à leur tour et on nommera le premier dimanche de chaque mois deux des Messieurs laïques pour y assister : il sera aussy nommé un des laïques qui communiera dans le cours du mois pour attirer les graces de dieu sur toute la compagnie.

Si quelqu'un de ceux qui la composent tomboit dangeusement malade on en députera deux autres, l'un eclesiastique et l'autre laïque pour le consoler au nom de tous ses confrères et s'il venoit à deceder chacun fera célébrer une messe pour le repos de son ame.